

**Formulaire de demande des éléments utiles de l'étude de dangers
d'une canalisation de transport en vue d'analyser la compatibilité
d'un projet d'établissement recevant du public (ERP)
ou d'un projet d'immeuble de grande hauteur (IGH) avec cette canalisation**

(Annexe 3 de l'arrêté du 5 mars 2014 – NOR : DEVP1306197A)

Délai de réponse

Le transporteur doit répondre au plus tard sous un mois calendaire à la présente demande dûment remplie et accompagnée des plans du projet, adressée par lettre recommandée avec accusé réception. Les coordonnées du transporteur peuvent être obtenues auprès de la mairie ou la DDT(M) concernées.

Coordonnées du demandeur*

Nom (ou dénomination) : _____
 Complément d'adresse : _____
 N° : _____ Voie : _____
 Lieu-dit / BP : _____
 Code postal : [] [] [] [] [] Commune : _____
 Pays : _____
 N° SIRET (complet) : []
 Nom de la personne à contacter : _____
 Tél. : []
 Courriel : _____

Coordonnées du transporteur

Nom (ou dénomination) : _____
 Complément d'adresse : _____
 N° : _____ Voie : _____
 Lieu-dit / BP : _____
 Code postal : [] [] [] [] [] Commune : _____
 Pays : _____

* Le demandeur est la personne physique ou morale qui prévoit de déposer la demande de permis de construire afférente au projet d'ERP ou IGH

Nature du projet

Dénomination du projet : _____

Cas d'un ERP

ERP nouveau
 Modification/Extension d'ERP
 Type de l'ERP neuf ou modifié : _____
 Catégorie de l'ERP neuf ou modifié : _____
 Effectif maximal de l'ERP neuf ou modifié : _____ personnes
 Type de l'ERP existant* : _____
 Catégorie de l'ERP existant* : _____
 Effectif maximal de l'ERP existant* : _____ personnes

Cas d'un IGH

IGH nouveau
 Modification/Extension d'IGH
 Classe de l'IGH neuf ou modifié : _____
 Effectif maximal l'IGH neuf ou modifié : _____ personnes
 Classe de l'IGH existant* : _____
 Effectif maximal l'IGH existant* : _____ personnes

* Le cas échéant, lorsque le projet concerne la modification (ou extension) d'un ERP ou IGH existant

Emplacement du projet

Commune : _____
 Voie, zone ou quartier : _____
 Plans joints :
 Plan de masse de l'ERP ou IGH neuf ou modifié
 Plan de masse de l'ERP ou IGH existant (le cas échéant)

Les plans sont établis à l'échelle appropriée (entre le 1/200^{ème} et le 1/2000^{ème} selon l'étendue du projet) ; ils comportent les coordonnées géoréférencées planimétriques (selon RGF93 en métropole ou WGS85 en outre-mer) des sommets des polygones formés par l'emprise au sol de chacun des bâtiments de l'ERP ou IGH ; les éventuels bâtiments techniques n'accueillant ni public, ni personnel permanent, ni résidents sont distingués des autres ; les voiries internes, zones de stationnement et clôtures sont dûment représentées.

Calendrier prévisionnel du projet

Date prévisionnelle de début de construction : ____ / ____ / ____
 Date prévisionnelle d'ouverture au public de l'ERP ou de première occupation de l'IGH (neuf ou modifié) : ____ / ____ / ____

Signature du demandeur et nom du signataire

Date : ____ / ____ / ____
 Nom : _____
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Signature :